

La consommation de dispositifs médicaux hors optique médicale représente 13,0 milliards d'euros en 2023, soit 5,2 % de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM). Elle ralentit nettement en 2023, sous l'effet de la chute de la consommation de masques (-83,1 %). Le matériel médical, les prothèses, orthèses et les véhicules pour personnes handicapées physiques sont majoritairement pris en charge par l'Assurance maladie. Les organismes complémentaires financent l'essentiel des dépenses d'audioprothèses, du fait d'un différentiel important entre la dépense effective et la base de remboursement de la Sécurité sociale.

La consommation de dispositifs médicaux hors optique médicale décélère à nouveau en 2023

La consommation de dispositifs médicaux hors optique médicale¹ en ville² augmente de 0,8 % en 2023, atteignant un montant de 13,0 milliards d'euros (tableau 1). Elle continue de ralentir en 2023, après deux années de forte croissance (+9,1 % en 2020 et 2021, suivis de +3,4 % en 2022). Le ralentissement de 2023 est dû à l'effondrement de la consommation de masques (-83,1 % entre 2022 et 2023). Hors masques, la consommation de dispositifs médicaux augmente plus nettement en 2023 (+3,9 % hors optique), portée par la dynamique des prothèses et orthèses, qui progresse de 10,1 %. En 2023, la consommation de dispositifs médicaux hors optique médicale est supérieure de près de 25 % à son niveau de 2019.

En 2023, les prix des dispositifs médicaux accélèrent légèrement (+2,0 % après +0,3 % en 2022) après une très forte baisse en 2021 (-15,6 %) en raison de la chute du prix des masques cette année-là (estimée à -82,0 %). En 2023, la hausse des prix est portée par celle des pansements et nutriments, estimée à +5,8 %.

En 2023, la consommation des dispositifs médicaux recule en volume pour la première fois depuis 2012, conséquence de l'effondrement des achats de masques (-83,3 % en volume) et de la baisse de la consommation des pansements et nutriments (-10,6 % en volume).

Tableau 1 Consommation des dispositifs médicaux, hors optique médicale

	En millions d'euros					
	2013	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation totale	7 845	10 490	11 441	12 484	12 908	13 030
Matériel et consommables	5 268	6 845	7 922	7 864	8 244	8 060
Matériel chirurgical et appareils	3 164	4 426	4 658	4 923	5 103	5 428
Masques	nd	nd	855	475	434	73
Pansements et nutriments	2 103	2 419	2 408	2 465	2 707	2 559
Prothèses et orthèses	1 366	1 895	1 796	2 052	2 122	2 337
Audioprothèses	841	1 224	1 239	2 021	1 974	2 032
Véhicules pour personnes handicapées physiques	370	527	485	548	569	601
Évolution (en %)	6,5	2,9	9,1	9,1	3,4	0,9
Dont volume (en %)	6,2	2,5	3,5	29,4	3,1	-1,1
Dont prix (en %)	0,2	0,4	5,4	-15,6	0,3	2,0

nd : non disponible.

Note > Avant 2020, la consommation de masques n'est pas identifiée à part, elle est enregistrée avec la consommation de pansements et nutriments.

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour les indices de prix.

¹ La dépense d'optique médicale représente, en 2023, 38 % de la dépense totale en dispositifs médicaux (fiche 14). Les autotests du Covid-19 et du VIH ne sont pas inclus dans la consommation de dispositifs médicaux, en cohérence avec les définitions internationales, qui préconisent de classer leur consommation en tant que dépenses de prévention. En 2023, les dépenses d'autotests du Covid-19 y compris tests antigéniques s'élèvent à 175 millions d'euros (fiche 21). Contrairement à la fiche 22, les dépenses d'audioprothèses présentées ici incluent les dépenses d'accessoires pour l'entretien des

audioprothèses : celles-ci s'établissent à 38 millions d'euros en 2023.

² La consommation de dispositifs médicaux présentée ici exclut ceux consommés à l'hôpital : dispositifs médicaux dits intra-groupes homogènes de malades (intra-GHM) et dispositifs médicaux facturés en sus. La consommation des dispositifs en sus s'élève, en 2023, à 2,3 milliards d'euros, portée par les implants orthopédiques et vasculaires (Comité économique de l'hospitalisation publique et privée, 2024). Les dépenses de dispositifs intra-GHM ne sont pas observables à ce jour.

La consommation de masques s'affaïsse en 2023

Les matériels et consommables représentent un peu moins des deux tiers de la dépense en dispositifs médicaux en ville (62 %) ; les prothèses et orthèses 18 % ; les audioprothèses 16 % et les véhicules pour personnes handicapées physiques (VHP) les 5 % restants.

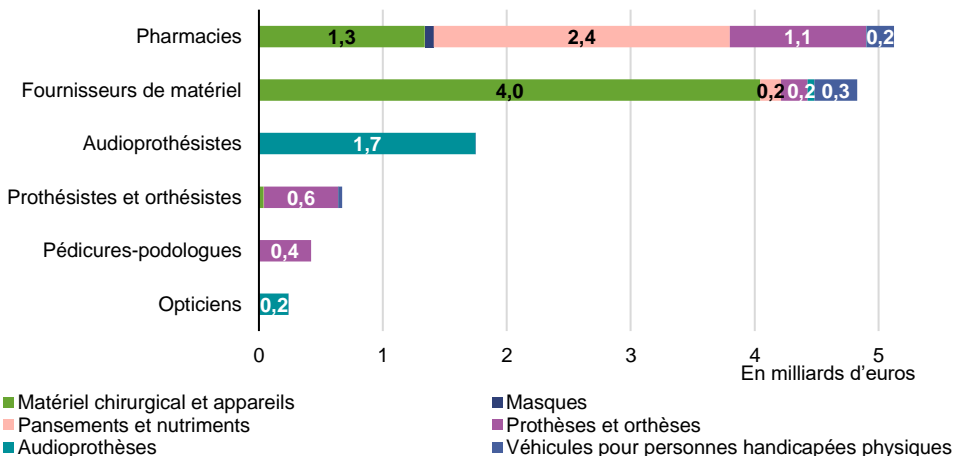
La catégorie des matériels et consommables est très vaste et inclut notamment les matériels et équipements de traitement et maintien à domicile (lits médicaux, perfusions, etc.), les tire-lait, les dispositifs contraceptifs (féminins et préservatifs masculins), les tests de grossesse, les pansements et compresses, les seringues, les nutriments oraux et pour nutrition entérale, les produits d'origine humaine, et les masques (chirurgicaux et FFP2). La consommation de ces produits diminue en valeur de 2,2 % en 2023. Ce recul est dû à la chute des masques (qui représentent 1 % des matériels et consommables en 2023, contre 5 % en 2022) et, dans une moindre mesure, à la baisse des pansements et nutriments (32 % des matériels et consommables), dont la consommation diminue de 5,5 % en 2023. Hors masques, la consommation des matériels et consommables augmente de 2,3 % en 2023.

Les prothèses et orthèses regroupent des dispositifs internes ou externes de compensation ou de remplacement des fonctions corporelles (implants, prothèses externes, postiches capillaires, prothèses mammaires, oculaires, etc.). La consommation accélère en 2023 (+10,1 %), après un ralentissement en 2022 (+3,4 % contre +14,3 % en 2021).

Les audioprothèses rassemblent tous les appareils auditifs correcteurs de surdité. En 2021, la consommation d'audioprothèses avait bondi (+63,1 %) du fait de la réforme du 100 % santé, avant de se replier légèrement (-2,3 %) en 2022 (fiche 22). En 2023, la consommation repart à la hausse (+3,0 %), du fait d'un effet volume (+1,6 %) et d'un effet prix (+1,3 %). En 2023, les dépenses d'audioprothèses du panier 100 % santé baissent de 4,0 %. Les dépenses d'audioprothèses sont portées par le hors 100 % santé (+5,3 % en valeur), qui représentent 77 % de la consommation d'audioprothèses en 2023, une part en légère hausse par rapport à 2022 (76 %).

La consommation VHP réaccélère en 2023 (+5,6 %), après le ralentissement en 2022 (+3,8 %), qui faisaient lui-même suite au rebond de 2021 (+13,1 %) après la baisse de 2020, marquée par le début de la crise sanitaire. La hausse de la consommation de VHP s'explique essentiellement par un effet volume (+5,3 %).

Graphique 1 Répartition des fournisseurs de dispositifs médicaux hors optique médicale



Source > DREES, comptes de la santé.

Les pharmacies sont les premiers acteurs de la délivrance des dispositifs médicaux

Le marché des dispositifs médicaux hors optique est dominé par les pharmacies (39 % des ventes, soit 5,1 milliards d'euros) et les fournisseurs de matériel

(37 % des ventes, soit 4,8 milliards d'euros). Vient ensuite les audioprothésistes (13 %, 1,7 milliard d'euros) et les autres professionnels de santé spécialisés (graphique 1).

Les pharmacies dispensent 93 % des pansements et nutriments (y compris compresses, dispositifs d'autocontrôle du diabète, etc.), qui représentent près de la moitié (47 %) de leurs ventes en dispositifs médicaux.

Les trois quarts du matériel médical et des appareils (4,0 milliards d'euros) sont vendus par les fournisseurs de matériels (prestataires de respiration à domicile, artisans fabricant des prothèses, entreprises de vente de VHP, etc.). Ces derniers sont également les premiers vendeurs de VHP (58 % du marché, soit 350 millions d'euros environ).

L'essentiel de la consommation d'audioprothèses (1,7 milliards d'euros, soit 86 %) est délivré par les audioprothésistes, contre 11 % pour les opticiens (200 millions d'euros) et 3 % pour les fournisseurs de matériels. Les prothèses et orthèses sont vendues principalement par les pharmacies (47 % des ventes, soit 1,1 milliard d'euros). Mais elles sont également fournies par les prothésistes et orthésistes (26 % du marché), les pédicures-podologues (18 %) et les fournisseurs de matériel (9 %).

Plus des deux tiers de la dépense prise en charge par l'Assurance maladie obligatoire

En 2023, les dispositifs médicaux hors optique médicale sont pris en charge à 68,2 % par la Sécurité sociale, à 0,3 % par l'État et à 18,7 % par les organismes complémentaires (tableau 2). Les ménages financent les 12,9 % restants, soit 1,7 milliard d'euros.

Les trois principaux financeurs soutiennent assez différemment les dispositifs médicaux. La Sécurité sociale finance davantage le matériel et les consommables (81 %), ainsi que les prothèses et orthèses (63 %) mais une part plus réduite des audioprothèses (25 %). Les organismes complémentaires financent, quant à eux, une part importante des audioprothèses (48 %), ainsi que des prothèses et orthèses (31 %) mais seulement 11 % du matériel et des consommables. Ainsi, les ménages ne payent directement que 5 % des prothèses et orthèses, 11 % du matériel et des consommables, et 27 % des audioprothèses.

En dix ans, la part des dispositifs médicaux à la charge des ménages a baissé de 4,1 points, tandis que leur prise en charge par les organismes complémentaires a augmenté de 6,1 points.

Tableau 2 Répartition des dépenses de dispositifs médicaux, hors optique médicale, par financeur en 2023

En millions d'euros

	Dispositifs médicaux		Matériel et consommables		Prothèses, orthèses et VHP		Audioprothèses	
	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	8 880	68,2	6 527	81,0	1 853	63,1	501	24,6
État	37	0,3	25	0,3	11	0,4	0	0,0
Organismes complémentaires	2 437	18,7	534	6,6	921	31,3	983	48,4
Ménages	1 676	12,9	975	12,1	153	5,2	548	27,0
Total	13 030	100,0	8 060	100,0	2 938	100,0	2 032	100,0

VHP : véhicules pour personnes handicapées physiques.

Source > DREES, comptes de la santé.

La liberté tarifaire constitue 16 % de la consommation des dispositifs médicaux hors optique médicale, aux deux tiers du fait des audioprothèses

Les 4,1 milliards de dépenses de dispositifs médicaux non pris en charge par l'Assurance maladie obligatoire (Sécurité sociale et État) peuvent être décomposés en trois blocs : la liberté tarifaire permise sur les dispositifs médicaux¹ (2,1 milliards d'euros en 2023), les franchises et ticket modérateur

(1,4 milliard d'euros) et, enfin, les dépenses non remboursables (700 millions d'euros) [fiche 16].

La liberté tarifaire représente 16 % des dépenses de dispositifs médicaux hors optique médicale, aux deux tiers du fait des seules audioprothèses. Près de 70 % des dépenses d'audioprothèses sont liées à la liberté tarifaire (1,4 milliard d'euros). Les dépenses non remboursables de dispositifs médicaux, qui correspondent à de l'achat sans prescription,

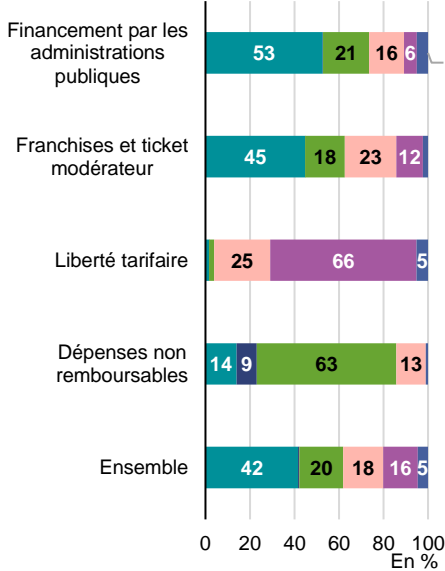
¹ La liberté tarifaire désigne l'écart, pour un dispositif médical remboursable donné, entre la dépense effective et la base de remboursement de la Sécurité sociale.

sont surtout constituées de consommation de pansements et nutriments (63 %) : celles-ci s'établissent à 400 millions d'euros. Les dépenses de

masques sont très majoritairement non remboursables. ■

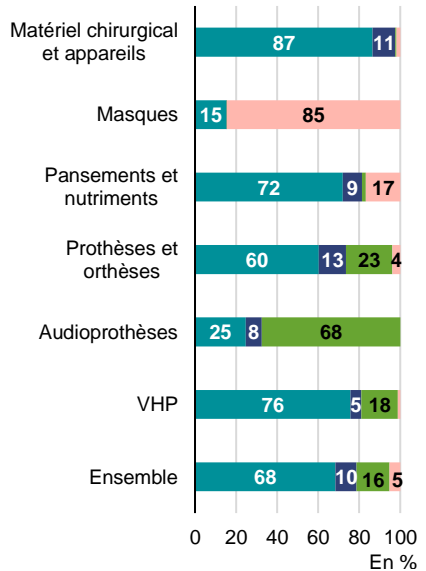
Graphique 2 Décomposition des dépenses de dispositifs médicaux, hors optique médicale, en ville en 2023

a. Par type de dépense



- Matériel chirurgical et appareils
- Masques
- Pansements et nutriments
- Prothèses et orthèses
- Audioprothèses
- Véhicules pour personnes handicapées physiques

b. Par type de dispositif médical



- Financement par les administrations publiques
- Franchises et ticket modérateur
- Liberté tarifaire
- Dépenses non remboursables

Note > Le financement par les administrations publiques inclut, en plus du financement de la part légale, les éventuelles situations de prise en charge des franchises et du ticket modérateur (patients en affection de longue durée par exemple).

Source > DREES, comptes de la santé.

Pour en savoir plus

> Comité économique de l'hospitalisation publique et privée (à paraître). *Rapport annuel 2024.*